

Encourager le recours à la médiation: exemples internationaux applicables au contexte marocain

Rabat
14 décembre 2012

Pierre Amariglio
Private Sector Development Specialist

Interventions de l'IFC

Médiation judiciaire	Bangladesh; Albanie; Bosnie Herzégovine; Macédoine; Monténégro; Serbie ;Libéria; Maroc; Egypte; Pakistan; Tonga et Vanuatu; Papouasie Nouvelle Guinée
Médiation privée	Burkina Faso; Albanie; Bosnie Herzégovine; Macédoine; Monténégro; Serbie; Bangladesh; Maroc; Egypte; Liban; Pakistan; Comores
Arbitrage	Burkina Faso; Cambodge; Bangladesh

- ◆ Mesures incitatives concernant les juges
- ◆ Mesures incitatives concernant les avocats
- ◆ Mesures incitatives concernant les parties au litige

Mesures incitatives concernant les juges

- ◆ Avantages du recours à la médiation
 - **Diminution** du nombre de dossiers à instruire
 - Possibilité de se **consacrer** aux affaires posant une réelle question de droit qui doit être tranchée
- ◆ Ceci suppose que les juges n'agissent pas en tant que médiateur

Mesures incitatives concernant les juges

- ◆ Règles de procédure (1/2) :
 - Rendre la **Médiation obligatoire** avant introduction du contentieux judiciaire
 - Formellement : Réforme du Code de procédure civile choisi par le Bangladesh
 - Attention: ceci n'est pas une fin en soi et rendre la médiation obligatoire doit d'accompagner de mesures d'applications (ex: Code de conduite des médiateurs, mesures de formation et de communication, Règles de procédure de la médiation édictées par les centres de médiation)
 - Dans la pratique : plusieurs juges du Tribunal de commerce de Paris demandent aux avocats/parties s'ils eu recours à la médiation avant d'assigner devant la justice, ce qui exerce une pression

Mesures incitatives concernant les juges

- ◆ Règles de procédure (2/2):
 - Obligation **d’informer** les parties sur la possibilité de recourir à la médiation à la **première audience de procédure**
 - au Montenegro dans le cadre de la médiation spécifique aux procédures d’insolvabilité (noter que ces procédures sont hors champ dans le projet de loi Marocain)
 - en Uganda pour toutes les procédures civiles et commerciales
 - Faire du juge **l’interlocuteur central** qui détermine quels cas doivent être réglés par la médiation
 - Utilisé par plusieurs cours fédérales américaine par la technique “Multi-Door Courthouse”
 - Les parties commencent leur litige classiquement par une assignation devant la cour puis un juge spécialisé évalue la meilleure façon de trancher le litige (contentieux classique, médiation, arbitrage)

Mesures incitatives concernant les juges

- ◆ Promotion / Avancement de carrière
 - Prise en compte des dossiers **renvoyés vers la médiation** dans l'avancement de carrière
 - Possibilité de limiter aux seules affaires finalement transigées
 - Technique utilisée aux **Balkans** et en **Uganda**
 - Ces techniques doivent être utilisées prudemment car elles peuvent encourager le juge à trop renvoyer vers la médiation
 - Un rapport annuel est publié en Uganda et mentionne le nombre de cas traité par chaque juge et renvoyé vers la médiation : l'information peut être un bon moyen de d'encourager le renvoi vers la médiation tout en évitant les renvois excessifs

Mesures incitatives concernant les avocats

- ◆ Obligations pour les avocats de présenter la **possibilité de recourir** à la médiation à leur client
 - Méthode utilisée dans plusieurs cours fédérales américaines
 - Ceci peut être inséré dans la législation secondaire : Règles de déontologie édictées par les barreaux

- ◆ Obligations pour les **parties** de justifier les raisons pour lesquels l'affaire ne devrait **pas** être renvoyée vers la médiation
 - Utilisé par plusieurs juges au Tribunal de commerce de Paris mais suppose une expérience des avocats en matière de médiation
 - Peut être fixé comme une condition de forme de l'assignation

- ◆ Favoriser la nomination d'avocats en tant que médiateurs afin de les familiariser la profession dans son ensemble avec la médiation
 - En Uganda, une liste d'avocats accrédités pour être nommé en tant que médiateur a été établie

Mesures incitatives concernant les parties au litige

- ◆ Offrir aux parties la possibilité de **regrouper** tous les litiges entre elles (même pendants devant diverses juridictions) au sein d'une médiation **unique**
 - En Bosnie Herzégovine, dès la mise en place du régime pilote de médiation, quatre litiges connexes entre deux entreprises ont été résolus en 3 heure de médiation
 - Importance de la législation secondaire qui doit établir les règles applicables aux médiations complexes (plusieurs litiges entre les mêmes parties ou un litige impliquant plus de deux parties)

Mesures incitatives concernant les parties au litige

- ◆ Offrir aux parties la possibilité de choisir (ou de proposer au juge) un centre de médiation spécifique
 - Exemple : médiateur avec connaissance d'un domaine technique (tel que construction, assurances)
 - Importance de la législation secondaire (Code de déontologie par exemple) pour garantir l'impartialité du médiateur
 - Le choix d'un médiateur extérieur facilite aussi la médiation qui met en jeu des pratiques inhabituelles pour un juge:
 - Le médiateur ne tranche pas le litige
 - Le médiateur ne conseille pas les parties
 - Le médiateur peut communiquer avec les parties : (i) directement sans passer par l'intermédiaire de l'avocat, (ii) de façon non-contradictoire, c'est-à-dire en l'absence de l'autre partie

Mesures incitatives concernant les parties au litige

◆ Coûts

- Remboursement/Réduction de la **taxe judiciaire de 1 %** en cas d'accord transactionnel par la médiation
- Remboursement par l'Etat d'une partie des **frais de médiation** (lors d'un renvoi vers un médiateur externe) en cas d'accord transactionnel
 - Ces deux techniques sont utilisées dans les **Balkans** et **Uganda** et sont un facteur important du succès de la médiation
 - Ceci n'a pas causé une perte financière pour le Ministère de la Justice car les économies liées au transfert de cas vers la médiation sont importantes
 - Ces mesures sont **temporaires** et ne sont plus nécessaires une fois que les acteurs locaux connaissent les avantages de la médiation (et sont donc prêts à payer pour en profiter)
 - Aujourd'hui : tous les centres de médiations des Balkans s'autofinancent
- Remboursement par l'Etat de la **première réunion** de médiation
 - Technique utilisée dans certaines cours fédérales américaine

Mesures incitatives concernant les parties au litige

◆ Exemple du Centre Euro-méditerranéen de Médiation et d'Arbitrage

Valeur du litige	Frais d'ouverture du dossier	Honoraires du médiateur en % par rapport au Montant du Litige	Montant Minimum des Honoraires
de 1€ à 50.000 DH	500 DH	3 %	1 000 DH
50.001 à 100.000	1 000 DH	2 %	1 500 DH
100.001 à 500.000	1 500 DH	1 %	2 000 DH
500.001 à 1.000.000	2 000 DH	0,75 %	4 000 DH
1.000.001 à 5.000.000	2 500 DH	0,5 %	8 000 DH
5000.001 à 10.000.000 DH	4 000 DH	0,2 %	20 000 DH
< 10.000.000	5 000 DH	20 000 DH + 0,05 %	15 000 DH

Mesures incitatives concernant les parties au litige

- ◆ Créer un Code de déontologie référentiel / Code de conduite pour les Médiateurs afin de rassurer les parties sur leur intégrité et indépendance
- ◆ Former les médiateurs afin de rassurer les parties sur leurs compétences
- ◆ Ceci souligne l'importance de la **règles d'application** pour qu'un régime de médiation soit efficace

INVESTMENT CLIMATE